

Projet agrivoltaïque d'Oucques-la-Nouvelle

Lettre d'information #1

Octobre 2024

LE MOT DU CHEF DE PROJET

Madame, Monsieur,

Les équipes de RWE Renouvelables France étudient depuis quelques mois la faisabilité d'un projet agrivoltaïque sur la commune d'Oucques-la-Nouvelle. Une première phase a consisté à obtenir l'accord des propriétaires des terrains concernés, puis les études ont été initiées. Les élus du territoire ont été rencontrés au mois de janvier afin de leur présenter le projet.

Des études évaluant les potentiels impacts sur la nature, l'activité agricole, le paysage et le territoire sont en cours et leurs résultats permettront d'adapter au mieux le projet aux spécificités locales.

Ce projet de transition énergétique et écologique sera développé en toute transparence et en concertation avec les acteurs du territoire et les citoyens. C'est dans cet esprit que nous vous adressons ce jour cette première lettre d'information. Vous pouvez également retrouver toutes les informations du projet sur le site internet dédié :

oucques-la-nouvelle.parc-solaire.com

Bonne lecture !

Gabriel Meschino,
Chef de projets solaires, RWE Renouvelables France

LES DONNÉES CLÉS DU PROJET



25

MWc

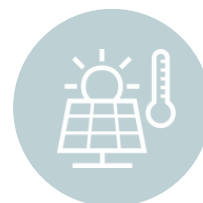
La puissance du parc agrivoltaïque serait d'environ 25 MWc sur cette zone.



7 200

foyers

Un parc photovoltaïque de 25 MWc produit l'équivalent de la consommation électrique de 7 200 foyers (ADEME).



2029

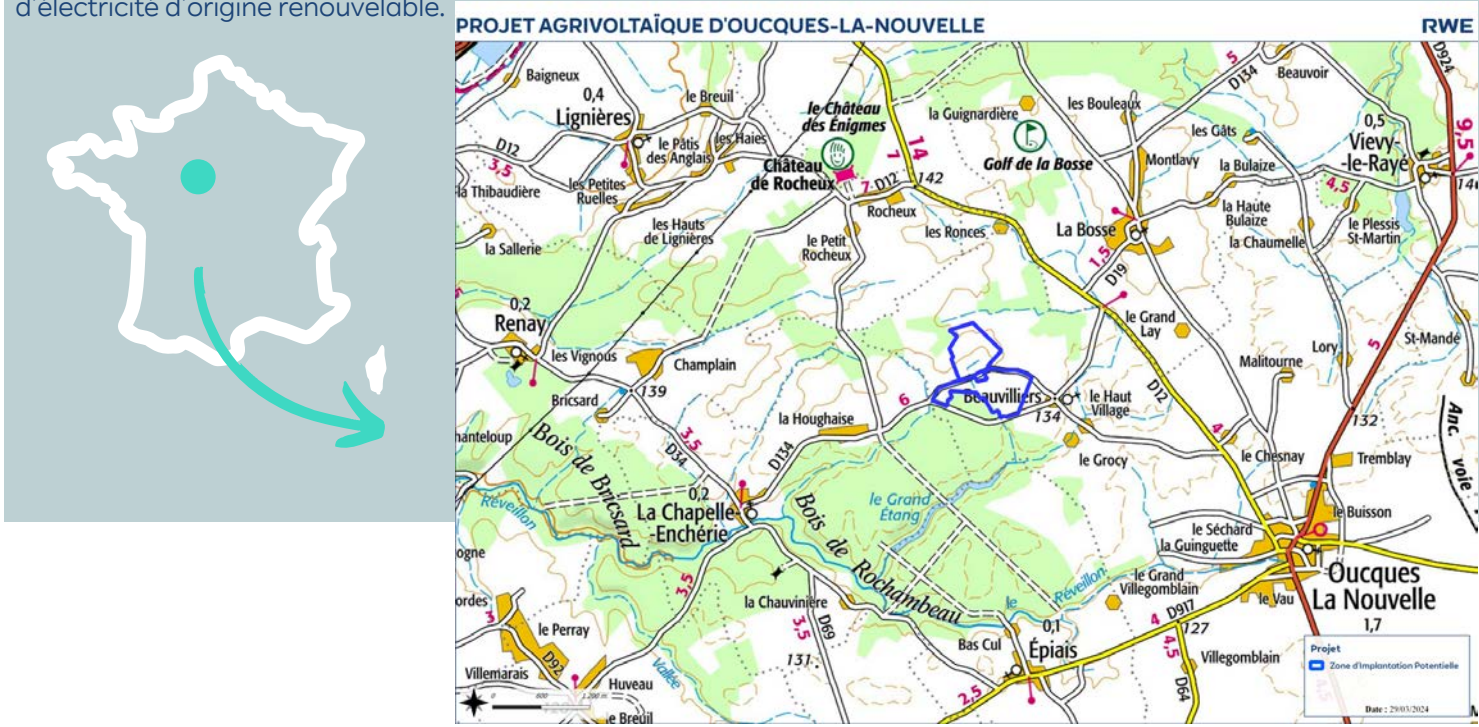
Le parc agrivoltaïque d'Oucques-la-Nouvelle devrait être mis en service fin d'année 2029.

Allier production d'électricité...

ALLIER DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Où se situe la zone de projet ?

La zone d'études du projet agrivoltaïque se situe au nord-ouest de la commune d'Oucques-la-Nouvelle, près du lieu-dit de La Roussière. Cette zone a été choisie suite à la prise en compte de différents enjeux : environnementaux, agricoles, paysagers... L'objectif est de mener un projet agrivoltaïque : c'est à dire allier activité agricole et production d'électricité d'origine renouvelable.



POURQUOI UN PROJET AGRIVOLTAÏQUE À OUCQUES-LA-NOUVELLE ?

Des objectifs nationaux, régionaux, puis locaux sont déterminés depuis plusieurs années afin de mener la transition énergétique partout en France. Par exemple, dès 2020, les Communautés de Communes Beauce Val de Loire et Grand Chambord se sont dotées d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Plusieurs objectifs ont été définis en termes de déploiement d'énergie renouvelables sur le territoire :

- Atteindre 100% de la consommation d'énergies couverte par la production régionale d'énergies renouvelables et de récupération en 2050 ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 43% en 2050 par rapport à 2014.

Le projet privé d'Oucques-la-Nouvelle participerait à l'atteinte de ces objectifs.

Objectifs fixés	2014	2050
Augmentation de la production d'électricité d'origine photovoltaïque (TWh)	0,19	5,7

Source : Grand Chambord Beauce Val de Loire - PCAET 2020

... et activité agricole



L'AGRIVOLTAÏSME, UNE PRATIQUE INNOVANTE ET ENCADRÉE

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) a été publiée en mars 2023. Elle précise qu'une installation agrivoltaïque est "une **installation de production d'électricité** utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés **sur une parcelle agricole** où ils **contribuent durablement** à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole".

L'agrivoltaïsme, qui se développe peu à peu en France, met en avant la notion de **service rendu de l'installation de production électrique à l'agriculture.**

L'agrivoltaïsme tend à devenir un axe majeur du développement photovoltaïque en France, afin de répondre aux objectifs de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.

LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE D'OUCQUES-LA-NOUVELLE

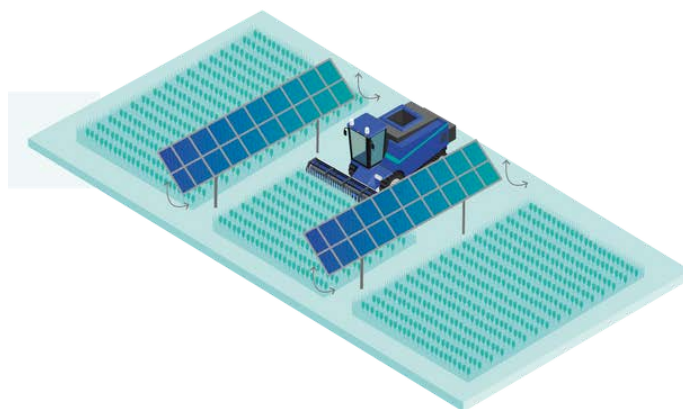
Le projet agrivoltaïque d'Oucques-la-Nouvelle vise à allier de la grande culture et une production photovoltaïque. Le type de panneaux sera précisé en fonction des études et des besoins des agriculteurs.

L'installation de panneaux mobiles suivant le soleil (trackers) permettra une continuité de la production céréalière, tout en produisant une électricité d'origine renouvelable. Les différentes caractéristiques sont étudiées avec les agriculteurs, pour que le projet soit adaptatif et permette des cultures diverses. Une étude agricole poussée s'assurera de la viabilité économique des exploitations concernées et indiquera les éventuels impacts à compenser.

Le projet solaire apporterait, en complément d'une énergie décarbonée au territoire, divers bénéfices agricoles :

- Résilience face à la multiplication et l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes (grêle, sécheresse...)* ;
- Amélioration du modèle économique de l'exploitation avec une production à plus grande valeur ajoutée* ;
- Rémunération complémentaire pour les exploitants des parcelles et stabilisation de leurs revenus.

*source : Caractériser les projets photovoltaïques sur terrains agricoles et l'agrivoltaïsme, ADEME, 2021



Exemple schématique d'un projet de trackers photovoltaïques au-dessus de grandes cultures

© RWE

Les études relatives au projet

L'ÉTUDE D'IMPACT, UNE PREMIÈRE ÉTAPE CLÉ

Pour construire et exploiter un parc agrivoltaïque, il est nécessaire d'obtenir un permis de construire délivré par la Préfecture. Une étude d'impact doit notamment être réalisée dont les résultats seront annexés au dossier de demande de permis de construire. L'ensemble des études sera consultable lors de l'enquête publique.

L'étude d'impact environnementale comporte différents volets dont les principaux, les volets écologique, paysager et dans le cas présent agricole, sont détaillés ci-dessous.

Volet écologique



L'étude environnementale repose à la fois sur des études bibliographiques (documentation sur les zones protégées, réglementation, données associatives) et sur des investigations de terrain (recensement d'espèces végétales et animales). Cette étude est réalisée sur un cycle biologique complet (un an). Elle permet d'établir les impacts potentiels du projet sur l'environnement, avant de proposer des mesures pour Eviter, Réduire ou Compenser ces impacts. L'objectif final est de concevoir le projet de moindre impact environnemental. Cette étude est menée par le bureau d'études indépendant Envol Environnement.

Volet paysager



L'étude paysagère analyse l'état initial dans lequel s'inscrit le projet agrivoltaïque d'Oucques-la-Nouvelle : présence ou non de monuments historiques, sites emblématiques, structures naturelles, reliefs, géologie, hydrographie, etc. Ce diagnostic paysager est adapté en fonction de la topographie du site d'étude et décrit les zones de visibilité potentielles du projet (dans la phase amont). Dans une seconde phase, il est mis à jour avec le design du projet ; la visibilité est réévaluée, et des mesures telles que la mise en place de haies peuvent être proposées, en concertation avec les habitants. Cette étude est menée par le bureau d'études indépendant Sillage.

Volet agricole



Pour les projets agrivoltaïques, une étude préalable agricole est menée afin d'analyser les effets du projet sur l'économie agricole du territoire. L'étude comprend notamment une évaluation globale et chiffrée des impacts positifs et négatifs sur l'agriculture locale et doit prévoir des mesures pour éviter et réduire les effets négatifs du projet, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre. En outre, des mesures de compensation sont proposées pour consolider l'économie agricole : elles peuvent permettre par exemple de financer des projets agricoles collectifs ou de filière. L'objectif est que le projet photovoltaïque rende service au projet agricole.

C'est la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher qui s'occupe de l'étude préalable agricole du projet.

Les retombées pour le territoire

DES BÉNÉFICES MULTIPLES

Le parc agrivoltaïque générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités qui peuvent les réinvestir à l'échelle communale et intercommunale, et ce durant toute la durée d'exploitation du parc.

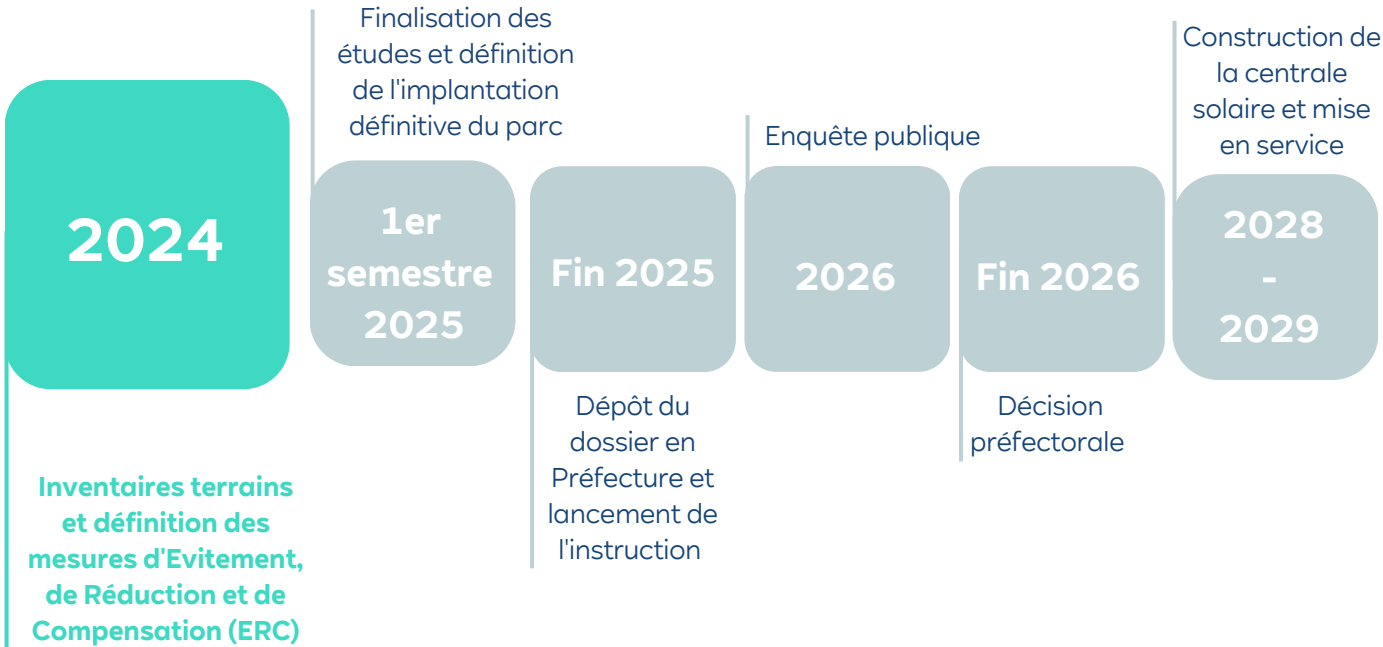
Retombées fiscales* pour un projet de 24 MWc :	20 premières années :	20 dernières années :
Commune d'Oucques-la-Nouvelle	15 530 € / an	35 860 € / an
Communauté de communes Beauce Val de Loire	36 260 € / an	87 100 € / an
Département du Loir-et-Cher	22 310 € / an	52 820 € / an

*Simulations réalisées en mars 2024, basées sur les dispositions fiscales de 2022 (source : impots.gouv.fr)

Les **bénéfices seront aussi environnementaux** grâce au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes.

LE PLANNING DU PROJET

Le développement d'un projet solaire est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans en moyenne, en France). Elle s'appuie notamment sur des études naturalistes, paysagères et agricoles. Les résultats de ces études nous permettront d'avancer dans la définition de ce projet agrivoltaïque : nombre et emplacement des panneaux, prise en compte des enjeux agricoles, écologique et paysagers, accès des pompiers, etc. C'est le Préfet du Loir-et-Cher qui décidera à l'issue de l'instruction du dossier d'autoriser ou non la construction du parc agrivoltaïque.



Qui sommes-nous ?

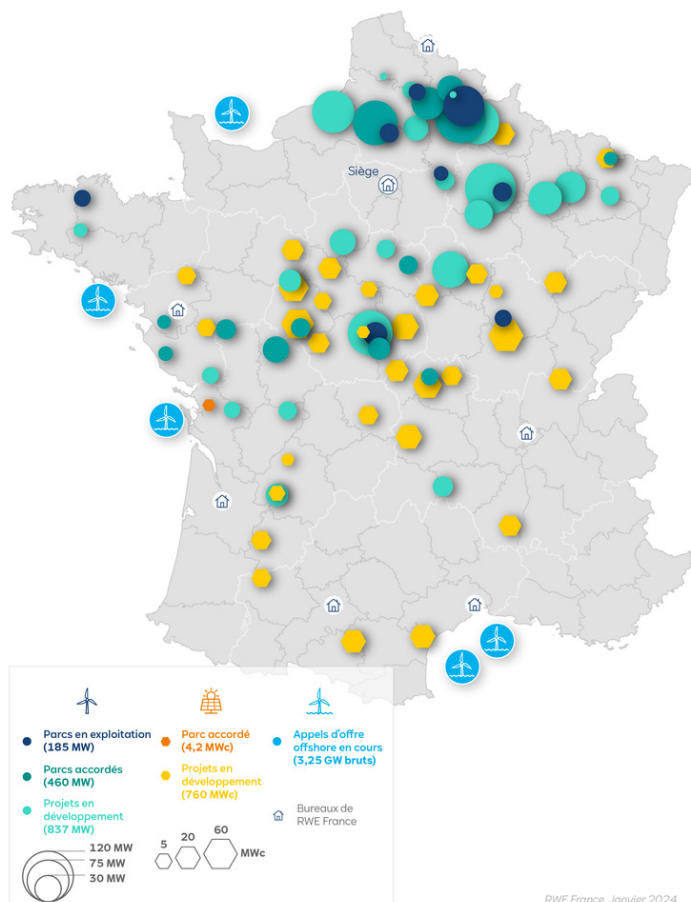
RWE RENOUVELABLES FRANCE

Filiale du groupe RWE, RWE Renouvelables France est une Société à mission en France qui compte parmi les principaux développeurs et producteurs d'énergies renouvelables.

Avec plus de 250 collaborateurs répartis à travers 7 agences régionales, nos équipes développent, financent, construisent et exploitent des parcs éoliens et solaires.

Le Groupe développe actuellement plus de 900 MW de projets éoliens terrestres et 400 MWc de projets solaires et a mis en service environ 150 MW en 2 ans. Il est par ailleurs positionné sur l'ensemble des appels d'offres éoliens en mer français et poursuit activement des projets dans le stockage et l'hydrogène.

S'inscrivant dans le temps long, RWE valorise la transparence de ses actions et le dialogue permanent avec tous ses partenaires pour favoriser la meilleure intégration possible de ses projets.



RWE France, Janvier 2024

Contactez le chef de projet



Gabriel Meschino

RWE Renouvelables France
gabriel.meschino@rwe.com

Retrouvez plus d'informations sur le site du projet :
oucques-la-nouvelle.parc-solaire.com

